

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

12 juin 2015

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	71197	Ardian Air Care S.C.S.	71217
ABN AMRO Life S.A.	71197	ARK S.A.	71218
ACS Office Bellux	71198	Artaine S.à r.l.	71187
AFTH S.C.Sp	71199	Artifix	71218
Agence Principale Bentz et Duarte Sàrl	71200	Artifix	71218
Agence Principale Bentz et Duarte Sàrl	71200	Asgard Hall Invest S.A.	71188
AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l.	71201	AS Habitat	71220
Albert's S.A.	71215	Aspelt S.à r.l.	71189
Allra S.A., Sicav	71216	Aste Immo S.à r.l.	71220
All Seas Company S.A.	71216	Astrid JV S.à r.l.	71189
AmTrust Insurance Luxembourg S.A.	71186	ATMI S.à r.l.	71220
Anglo American Ferrous Investments	71216	Aubepine S.A.	71221
Anglo Iron Ore Investments	71216	Aviation Promotion Services S.A.	71221
ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l.	71217	Befesa Holding S.à r.l.	71221
Apollo Feeder Golf (EU)	71186	Jewel HoldCo S.à r.l.	71227
Apollo Feeder Golf (US)	71186	Sportstreaming.LU ASBL	71225
Apollo Retail (US) S.à r.l.	71187	Zatz S.à r.l.	71221
Apollo Rida Golf S.à r.l.	71187	Zeus Property Investment S.A.	71225
Applex S.A.	71217	Zuppardo	71225
Arcelor Investment Services S.A.	71187	Zurich Group Funding Luxembourg S.A.	71224

AmTrust Insurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 166.633.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 mars 2015

5. L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Barry Zyskind,
- Monsieur Ronald Pipoly,
- Monsieur Stephen Ungar,
- Monsieur Jeremy Cadle,
- Monsieur Peter Norris,
- Monsieur Brian McLoughlin
- Monsieur Martial de Calbiac

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

6. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

39, avenue John F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

AmTrust Insurance Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015059529/25.

(150068609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Apollo Feeder Golf (EU), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.258.

Par résolutions signées en date du 9 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059531/15.

(150068262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Apollo Feeder Golf (US), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.259.

Par résolutions signées en date du 9 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059532/15.

(150068236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Apollo Retail (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.564.

—
Par résolutions signées en date du 9 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de John Hopkins, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

4. Acceptation de la démission d'Ian Gear, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059534/19.

(150068231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Apollo Rida Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.387.

—
Par résolutions signées en date du 8 avril 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ian Gear, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

4. Acceptation de la démission de John Hopkins, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059535/19.

(150068233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Arcelor Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 35.430.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059537/10.

(150068468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Artaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.901.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 April 2015.
TMF Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2015059538/13.

(150068248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Asgard Hall Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 178.164.

L'an deux mil quinze, le vingt mars.

Pardevant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jürgen HARTMANN, CEO, né à Öhringen (Allemagne) le 30 janvier 1975, demeurant à D-74629 Pfedelbach (Allemagne), 20 Weststrasse,

ici représenté par Madame Carina RODRIGUES, secrétaire, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 12 juillet 1990 demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 20 février 2015,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la partie comparante est l'unique actionnaire de la Société anonyme de droit luxembourgeois Asgard Hall Invest S.A., constituée et régie selon le droit du Grand-Duché du luxembourgeois, ayant actuellement son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer de résidence à Luxembourg, le 17 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1945 du 10 août 2013,

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

“ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Diekirch, Grossherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Diekirch verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.“

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide la révocation avec effet immédiat aux fonctions du Commissaire aux Comptes Fides Inter-Consult S.A.

L'actionnaire unique lui accord entier quitus pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide la nomination aux fonctions du Commissaire aux Comptes Coficom Trust S.à r.l., L-9227 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, à 50, Esplanade, RCSL B 153.931, avec effet immédiat pour une période de 6 ans.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (800,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/4994. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059539/70.

(150068419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Aspelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.313.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 April 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015059540/13.

(150068223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Astrid JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 196.266.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen,
on the fourteenth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“KRE Astrid”, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered address at Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Companies of the Cayman Islands under number MC-298289,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, professionally residing at Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal in New York (USA), on 13 April 2015.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Astrid JV S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. In this case, the board of managers may, if the shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the "A Managers") and one or more B managers (the "B Managers"). The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be

within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by electronic mail to the shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (3) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
“KRE Astrid”, prenamed;	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2015.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Mr William J. JANETSCHEK, as A manager, born in New York (United States of America) on 28 August 1961, with professional address at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;
 - b. Mr Paul WASSERMAN, as A manager, born in Texas (United States of America) on 18th October 1972, with professional address at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;
 - c. Mr Stefan LAMBERT, as B manager, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - d. Dr Wolfgang ZETTEL, as B manager, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - e. Mrs Mélanie LEIST, as B manager, born in Sarreguemines (France), on 17 September 1984 and with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- 3) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le quatorze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KRE Astrid», une Exempted Limited Liability Company constituée sous les lois des Iles Caymanes avec siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymanes et enregistrée auprès du Registrar of Exempted Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-298289,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à New York (USA), le 13 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Astrid JV S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le conseil de gérance peut, si les associés le décident, être composé de un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»). Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant

la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par voie électronique aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (3) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité

comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
«KRE Astrid», prénommée;	1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur William J. JANETSCHEK, en tant que gérant A, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 28 August 1961, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;

b. Monsieur Paul WASSERMAN, en tant que gérant A, né au Texas (États-Unis d'Amérique), le 18 octobre 1972, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;

c. Monsieur Stefan LAMBERT, en tant que gérant B, né à Trèves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr. Wolfgang ZETTEL, en tant que gérant B, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

e. Madame Mélanie LEIST, en tant que gérant B, née à Sarreguemines (France), le 17 septembre 1984, avec adresse professionnelle au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2015. Relation: EAC/2015/8672. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015059541/428.

(150068880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABELTON INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015059546/12.

(150068466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Avril 2015

1. L'assemblée ne renouvelle pas le mandat de

Monsieur Jan Koopman

14 Einde - NL 4112JA Beusichem

de son poste d'Administrateur de ABN AMRO Life SA.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats des autres administrateurs et personne déléguée à la gestion journalière actuels pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur René Vanrijkel

- Monsieur Victor van der Kwast

- Monsieur Humphrey Valenbreder

Personne déléguée à la gestion journalière

- Madame Françoise Leclercq

3. L'assemblée décide de nommer pour un terme de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, la société KPMG Audit S.à.r.l - 39 avenue J.F. Kennedy 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO Life

Société Anonyme

Référence de publication: 2015059547/27.

(150068211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ACS Office Bellux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 184.884.

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Marie Ange REUL, née le 18 juillet 1968 à Moresnet (Belgique), demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve (Belgique), 16, rue du Crucifix, (l'Associé Unique),

Ladite partie comparante, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. ACS OFFICE BELLUX est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 14, rue du Village à L-8813 Bigonville, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B184884 (la Société). La Société a été constituée par le notaire instrumentaire le 07 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mars 2014 sous le numéro 719 (le Mémorial C).

2. Que le capital social de la société, intégralement souscrit et libéré était fixé à quinze mille Euros (15.000,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent cinquante Euros (150,- €) chacune et entièrement libéré.

3. Que l'objet social de la société est repris comme suit dans les statuts: «La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exercice de toutes activités relevant de la profession libérale de comptable visée par la loi du 2 septembre 2011. Elle pourra également prêter tous services d'assistance administrative, commerciale, de gestion et de secrétariat ainsi que tous services dans le domaine du coaching. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4. Que l'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales (100%) de la Société;

5. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de liquidation et de clôture.

6. Que l'Associé Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

7. Que l'Associé Unique déclare que la société a cessé toutes activités commerciales et acquitté tous ses créanciers.

8. Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

9. Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

11. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est fixé;

12. Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le reste du passif ou passif éventuellement inconnu de la Société indiqué ci-avant;

13. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée en date de ce jour et que toutes les titres représentatifs du capital et tous les registres de la Société seront annulés;

14. Que décharge pleine et entière est donnée aux mandataires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

15. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société au Grand-Duché du Luxembourg.

16. Que la société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

Déclaration en matière de blanchiment

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Pouvoir

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Dont acte, fait et passé, à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, représentée par son mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Reul, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation: EAC/2015/8140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015059548/84.

(150068433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

AFTH S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 194.799.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance tenue au siège social en date du 14 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que:

- L'associé, la société FT S.à.r.l., B194777, est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

- Le gérant, la société FT S.à.r.l., B194777, est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059551/15.

(150068903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Agence Principale Bentz et Duarte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3897 Foetz, 27, rue Jean-Pierre Bicheler.

R.C.S. Luxembourg B 185.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015059552/10.

(150068553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Agence Principale Bentz et Duarte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 90-92, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 185.852.

L'an deux mil quinze

Le quatre mars;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent Aloyse Emile BENTZ, agent d'assurances, né à Esch/Alzette le 17 décembre 1967, demeurant à L-3897 Foetz, 27 rue Jean-Pierre Bicheler.

2) Monsieur Paulo José AMARO DUARTE, agent d'assurances, né à Luxembourg le 24 mars 1982, demeurant à L-8350 Garnich, 34 An der Merzel.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «AGENCE PRINCIPALE BENTZ ET DUARTE Sàrl» (Matricule 20142414709), avec siège social

inscrite au Registre de commerce sous le numéro B185.852;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2014, publié au Mémorial C de 2014, page 71.746.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Foetz à L-4303 Esch/Alzette 90-92 rue des Remparts.

Deuxième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.»

Troisième résolution:

Les associés décident d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 8 des statuts, qui est à lire comme suit:

« **Art. 8. Dernier paragraphe.** Aucune cession de parts sociales à un tiers ne peut être effectuée que du consentement des deux associés.

Les associés ont un droit de préemption qui sera exercé comme suit:

a.- tout associé qui désire vendre ses parts sociales en totalité ou partiellement, doit communiquer à l'autre associé, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société, le nombre de parts sociales qu'il désire céder, le prix, les conditions et les modalités de paiements.

b.- dans les vingt jours à partir de la réception de la lettre recommandée l'autre associé doit informer l'associé qui veut vendre qu'il veut exercer le droit d'acquérir les parts sociales offertes au prix indiqué, par lettre recommandée avec accusé de réception.

c.- dans les dix jours à compter du délai indiqué ci-avant l'associé informera l'associé-vendeur si le droit de préemption sera exercé et, en cas d'exercice, contrôlera l'exécution du transfert des parts sociales.

d.- si le droit de préemption n'a pas été exercé l'associé-vendeur est libre de vendre toutes les parts sociales à une tierce personne aux prix et conditions offertes originaires.»

Quatrième résolution:

Les associés décident de donner à l'article 11 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société ni de s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.»

Cinquième résolution:

Les associés décident d'ajouter un article aux statuts et de faire une renumérotation des articles des statuts à partir de l'article 12.

« **Art. 12.** En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé gérant survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.

L'associé survivant sera seul gérant avec les pouvoirs les plus étendus. Son traitement annuel fixé sera augmenté d'un tiers.

L'associé survivant aura la faculté de racheter la totalité des parts dépendant de la succession à la charge de faire connaître son intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans délai de deux (2) mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé par les intéressés sur les bases du dernier bilan dont sera à déduire les éventuelles créances encore existantes à l'égard d'une compagnie d'assurances.

La somme revenant aux héritiers de l'associé décédé sera payée par l'associé survivant en 20 fractions semestrielles, sans intérêts.

Art. 13. En cas d'incapacité légale ou physique permanente et dûment constatée d'un des associés, l'autre associé sera seul gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

Le traitement annuel ne sera payé qu'à ce dernier et sera augmenté d'un tiers.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de MILLE EURO (Euro 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bentz, Duarte, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5340. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015059553/83.

(150068554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.391.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“AI Global Investments & CY S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 11th of December 2014;

“AI Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.432,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 11th of December 2014; and

“Longboat Strategic Advisors, LLC”, a limited liability company existing under the laws of Florida, having its registered office at 3551 Fair Oak Lane, Longboat Key, FL 34228, USA, registered with the State of Florida under number 4000011416,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 4th of the December 2014.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.391, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 31, 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 19 December 2013, page 3231, number 155061. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 March 2014, published in the Memorial C dated 27 May 2014, number 1358, page 65167.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create two (2) classes of shares referred to as (i) the class A shares (the “Class A Shares”) and (ii) the class B shares (the “Class B Shares”) and to convert the existing one million and two hundred thousand (1,200,000) shares into (i) one million one hundred and ninety-nine thousand two hundred and seventy-seven (1,199,277) Class A Shares and (ii) seven hundred and twenty-three (723) Class B Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.00).

The Shares are held as follows:

Shareholders	Class A Shares	Class B Shares
AI Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l.	1	-
AI Global Investments & CY S.C.A.	1,199,276	-
Longboat Strategic Advisors, LLC	-	723
TOTAL	1,199,277 Class A Shares	723 Class B Shares

Second resolution

The shareholders decide to fully restate the Company's articles of association without amending the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

1. Corporate form and name.

1.1 This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

1.2 The liability of the Shareholders is limited to their contribution to the Company and the Shareholders shall not be liable for the debts of the Company.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 7.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 7.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders' Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one million and two hundred thousand (1,200,000) shares, divided into into (i) one million one hundred and ninety-nine thousand two hundred and seventy-seven (1,199,277) Class A Shares and (ii) seven hundred and twenty-three (723) Class B Shares, having a par value of one euro (EUR 1.00) each (the "Shares"; each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the “Share Premium Account”) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may not be increased.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares.

5.6 The Company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Management.

7.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

7.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

7.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

7.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

9.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

9.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 10.

10. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meeting”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager's Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

14.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid on a pro-rata basis.

15. Dissolution and liquidation.

15.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

15.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders on a pro-rata basis.

16. Transfer of equity interests. The transfer of Equity Interests is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

16.1 General Transfer Restrictions

(a) No Transfers of Equity Interests are permitted other than in accordance with (A) this article 16 or, (B) in the case of any Shareholder other than the Investors and their Permitted Transferees, in accordance with this article 16 and article 17.

(b) Subject to compliance with their obligations under this article 16, the Investors shall be entitled to freely Transfer, directly or indirectly, all or a portion of their Equity Interests.

16.2 Transfer Restrictions

(a) No Shareholder (other than an Investor) shall, without prior written consent of the Investors, Transfer any Equity Interests except in connection with a Transfer pursuant to article 17 or an Exit Event, in each case, in compliance with the provisions of these Articles.

(b) No Transfer in the Equity Interests of any holder of Class B Shares (or any entity which Controls any holder of Class B Shares) is permitted without prior written consent of the Investors.

16.3 Other Transfer Restrictions

(a) In addition to any other restrictions on the Transfer of Equity Interests contained herein, each holder agrees that in no event shall any Transfer of Equity Interests by any holder be made:

1. to any person who lacks the legal right, power or capacity to own such Equity Interests;
2. if such Transfer requires the registration or other qualification of such Equity Interests pursuant to any applicable securities laws; or
3. if in the determination of the Investors, acting reasonably, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained.

(b) No Transfer may be made or recorded in the books and records of the Company unless the Transferee shall deliver to the Company notice of such Transfer, including a fully executed copy of all documentation and agreements relating to the Transfer.

17. Transfer provisions.

17.1 Transfer Restrictions

None of the Shareholders other than Investors and their Permitted Transferees shall be entitled to Transfer Equity Interests without the prior written consent of the Investors. Any purported Transfer by a Shareholder in violation of the Articles (expressly including those limitations set forth in article 16.1(b)) shall be null and void and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer.

17.2 Tag-along Rights

(a) Subject to article 17.2(f), no transfer of any Equity Interests (or any interest in any Equity Interests) may be made on an Exit Event by the Investors (a “Proposed Tag-Along Transfer”) unless the Acquirer has first made a written offer in accordance with this article 17.2 to the holders of the Class B Shares to purchase such number of Class B Shares and Equity Interests as is proportionate to the number of Equity Interests being sold by the Investors on no less preferential terms and conditions (including time of payment, representations in respect of title (provided they are given on a several basis) and price as to be given to and by the Investors.

(b) The Investors must give written notice (a “Tag-Along Notice”) to the holders of the Class B Shares as soon as possible and at least five Business Days prior to signing a definitive agreement relating to the Proposed Tag-Along Transfer providing details of the Acquirer and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions.

(c) The written offer required to be given by the Acquirer under article 17.2(a) must be given not more than ten Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer and must be open for acceptance during the Acceptance Period.

(d) If a holder of the Class B Shares wishes to accept the Acquirer's offer under this article 17 it must do so by means of a written notice to the Investors indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its Class B Shares and Equity Interests specified in the written offer. If the Tag-Along Notice is accepted the Proposed Tag-Along Transfer shall be conditional upon the Investors' sale and shall be completed at the same time as that sale.

(e) If some or all of the holders of the Class B Shares do not accept (as set out in article 17.2(e)) such offer within the Acceptance Period, the Proposed Tag-along Transfer is permitted to be made:

1. within 90 Business Days after the expiry of that period;
2. so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect to the Investors than those stated in the written offer.

(f) The provisions of article 17.2 will not apply to any transfers of Equity Interests:

1. in respect of which a Drag-Along Notice has been served; or
2. which is a Permitted Transfer; or
3. to a new holding company of the Company which is established for the purposes of planning for a reorganisation or an Exit and in which the share capital structure (principally the shareholdings) of the Company is and the rights of the parties are replicated in all material respects.

17.3 Drag-along Obligations

(a) If the Investors agree terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Purchaser then, on receipt of written notification from the Investors (the “Drag-Along Notice”), all the holders of Class B Shares are bound to transfer to the Purchaser such proportion of their Class B Shares and Equity Interests as equals the proportion which the number of Equity Interests being transferred by the Investors bears to the total number of Equity Interests held by the Investors prior to such transfer, on the same terms as agreed by the Investors.

(b) Each holder of the Class B Shares shall transfer the legal and beneficial title to its dragged Class B Shares and Equity Interests to the Purchaser on the terms of this article 17.3, by delivering to the Company on or before the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale:

1. if a certificate has been issued for the Class B Shares or Equity Interests, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager); and

2. a duly executed sale agreement in a form agreed by the Investors under which the holder of the Class B Shares will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Class B Shares and Equity Interests and will transfer on the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale, the legal and beneficial title to the Class B Shares and Equity Interests to the Purchaser free from all Encumbrances.

(c) The Drag-Along Notice must set out the number of Equity Interests proposed to be transferred, the name and address of the proposed Purchaser, the proposed amount and form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the Equity Interests. The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the holders of the Class B Shares to execute transfers and pre-emption waivers in respect of their Class B Shares and Equity Interests, being a date which is not less than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the transfers by the Investors). The Drag-Along Notice may be expressed to be conditional upon completion of the sale by the Investors. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 12 months from the date of issue.

(d) If a holder of Class B Shares does not, prior to the date specified in the Drag-Along Notice, execute transfers and pre-emption waivers in respect of his Equity Interests (the “Defaulting Shareholder”), then each member of the Board of Managers is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that holder of Class B Shares each of the documents referred to in this article 17.3 and on the same terms as those accepted by the Investors and, against receipt by the Company of the consideration payable for the Class B Shares and Equity Interests. After the Purchaser or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Company will deliver the consideration payable for each holder of Class B Shares held on trust in accordance with this clause (d) for a member to that member as soon as practicable following the delivery to the Company by that member of his original share certificate in respect of such Class B Shares and Equity Interests or an indemnity for a lost share certificate in a form reasonably acceptable to the Board of Managers.

(e) The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under this article 17.3 is necessary as security for the performance by the Dragged Shareholders of their obligations under these Articles.

18. Definition. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

“Acceptance Period” is the period beginning with the date of the written offer given pursuant to article 17.2(c) and ending not less than 5 Business Days after the date of the written offer, such period to be specified in the written offer;

“Acquirer” any person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates or an Investor Permitted Transferee interested in acquiring Shares from an Investor;

“Advent Funds” means certain funds managed and/or advised by Advent International Corporation;

“Affiliate” means with respect to any person, another person Controlled directly or indirectly by such first person, Controlling directly or indirectly such first person or directly or indirectly under the same Control as such first person, and “Affiliated” shall have a meaning correlative to the foregoing;

“Articles” means the articles of association of the Company as the same may be amended, restated, modified or supplemented from time to time;

“Business Days” means a day on which banks are open for business in Boston, London, the Netherlands, Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these cities);

“Control” means with respect to a person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis, the assets of such person, and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of the Articles, a fund advised or managed directly or indirectly by a person shall also be deemed to be Controlled by such person (and the terms “Controlling” and “Controlled” shall have meanings correlative to the foregoing);

“Encumbrance” any charge, debenture, mortgage, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest, rights of pre-emptions and options, title retention, third party rights or other security agreement or arrangement;

“Equity Interests” means any Shares, yield free preferred equity certificates, capital stock, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued by the Company.

“Exit Event” means any event which results in a distribution of proceeds (including in respect of any Shareholder Debt) or any other payment, fees and/or bonuses (other than the reimbursement of reasonably incurred out of pocket expenses in respect of matters directly related to the investment in the Company and its subsidiary undertakings) in each case in cash or readily marketable securities to Advent International Corporation and/or funds managed and/or advised by Advent

International Corporation, whether directly or indirectly through the receipt of a return by a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds, or any person or entity connected to funds managed and/or advised by Advent International Corporation in each case in respect of the investment in the Company and its subsidiary undertakings by funds managed and/or advised by Advent International Corporation; and for the avoidance of doubt, a Final Exit shall always constitute an Exit Event;

“Final Exit” means a sale of all of the assets of the Company and a subsequent distribution to the funds managed and/or advised by Advent International Corporation, whether directly or indirectly through the receipt of a return by a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds;

“Investors” means the holders of the Class A Shares from time to time;

“Permitted Transfer” means a Transfer of Shares to a Permitted Transferee;

“Permitted Transferee” shall mean in relation to Investors, (i) any Affiliate of or successor entity of Investors, (ii) any investment fund or funds, or any Affiliate of any such investment fund or funds, or any existing or prospective limited partner in any investment fund or funds, advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors, (iii) any person that Controls an investment fund advised by an adviser or subadviser of Investors or of an Affiliate of Investors, or (iv) any Subsidiary of (x) one or more investment funds advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors or (y) any person that Controls one or more investment funds advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors and shall, for the avoidance of doubt, include any of the Advents Funds;

“Proposed Drag-Along Sale” the proposed sale to a Purchaser of more than 50% of the Shares held by an Investor;

“Proposed Tag-Along Transfer” the proposed transfer of any Shares by an Investor which constitutes an Exit Event;

“Purchaser” bona fide arm's-length third party purchaser (being a person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates or funds managed and/or advised by Advent International Corporation or a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds);

“Shareholders” means the holders of the Class A Shares and of the Class B Shares from time to time;

“Shareholder Debt” means any debt instruments issued by the Company (including bonds and yield free preferred equity certificates) if any, held by Shareholders and/or Investors and/or Advent Funds;

“Transfer” means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative contract or security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such person;

“Transferee” means any person to whom Shares are transferred in accordance with the terms of the Articles.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

«AI Global Investments & CY S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 décembre 2014,

«AI Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.432,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 décembre 2014, et

“Longboat Strategic Advisors, LLC”, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de la Floride, ayant son siège social au 3551 Fair Oak Lane, Longboat Key, FL 34228, Etats-Unis, immatriculée auprès de l'Etat de Floride sous le numéro 4000011416, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 décembre 2014.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés d'«AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.391, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 octobre 2013 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 19 décembre 2013, page 3231, numéro 155061. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2014, publié au Mémorial C du 27 mai 2014, numéro 1358, page 65167.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux (2) catégories de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et de convertir les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales existantes en (i) un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (1.199.277) Parts Sociales de Catégorie A et (ii) sept cent vingt-trois (723) Parts Sociales de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00).

Les Parts Sociales sont dès lors détenues comme suit:

Associés	Parts Sociales de Catégorie A	Parts Sociales de Catégorie B
AI Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l.	1	-
AI Global Investments & CY S.C.A.	1.199.276	-
Longboat Strategic Advisors, LLC	-	723
TOTAL	1.199.277 Parts Sociales de Catégorie A	723 Parts Sociales de Catégorie B

Seconde résolution

Les associés décident de modifier et de refondre les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui devront désormais dès lors être lu comme suit:

1. Forme et nom.

1.1 Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

1.2 La responsabilité des Associés est limitée à leurs apports envers la Société et les Associés ne seront en aucun cas responsables des dettes de la Société.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 7.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 7.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 12.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, divisées en (i) un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (1.199.277) Parts Sociales de Catégorie A et (ii) sept cent vingt-trois (723) Parts Sociales de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société ne pourra être augmenté.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales.

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

7.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

7.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

7.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

9.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

9.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

9.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 10.

10. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11. Réunion du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

11.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

12. Résolutions des associés.

12.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

12.2 Comme prévu aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

12.4 Tel qu'il est prévu à l'article 12.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

12.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

12.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13. Exercice social.

13.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14. Distribution des parts.

14.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

14.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le/les Associé(s).

14.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé au prorata.

15. Dissolution et liquidation.

15.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

15.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés au sur base d'un prorata.

16. Transfert de titres. Le Transfert de Titres est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

16.1 Restrictions Générales de Transfert

(a) Aucun Transfert de Titres n'est autorisé autrement (A) qu'en vertu de cet article 16 ou, (B) qu'en présence d'un Associé autre que les Investisseurs et leurs Cessionnaires Autorisés, en vertu des articles 16 et 17 des présents Statuts.

(b) Sous réserve de respecter leurs obligations mentionnées dans cet article 16, les Investisseurs sont autorisés à Transférer librement, directement ou indirectement, tout ou partie de ces Titres.

16.2 Restrictions de Transfert

(a) Aucun Associé (autre qu'un Investisseur) ne peut, sans autorisation écrite préalable des Investisseurs, Transférer tout Titres sauf ceux relatifs à un Transfert en vertu de l'article 17 ou relatifs à un Evènement de Sortie sous réserve, dans chaque cas, de respecter les dispositions des présents Statuts.

(b) Aucun Transfert de Titres de tout titulaire de Parts Sociales de Catégorie B (ou de toute entité Contrôlant tout titulaire de Parts Sociales de Catégorie B) n'est autorisé sans l'autorisation écrite préalable des Investisseurs.

16.3 Autres Restrictions de Transfert

(a) En plus des autres restrictions de Transfert de Titres mentionnées ici, tout titulaire s'accorde qu'à aucun moment, aucun Transfert de Titres ne sera opéré par tout détenteur:

1. vis-à-vis de toute personne qui viole le droit, le pouvoir ou la capacité à détenir de tels Titres;

2. si un tel Transfert suppose l'enregistrement ou toute autre qualification des Titres, en vertu des lois applicables; ou

3. si, dans la détermination faite des Investisseurs qui agissent raisonnablement, un tel Transfert requiert l'autorisation préalable d'un organisme de réglementation et que ladite autorisation n'a pas été obtenue.

(b) aucun Transfert ne pourra être fait ou enregistré dans les livres et dossiers de la Société à moins que le Cessionnaire ne délivre à la Société la notification d'un tel Transfert, incluant un exemplaire dûment signé de toute la documentation et des de tous les accords relatifs au Transfert.

17. Modalités de transfert.

17.1 Restrictions de Transfert

Aucun des Associés autre que les Investisseurs ne peut Transférer de Titres sans autorisation écrite préalable des Investisseurs. Tout Transfert opéré par un Associé, en violation de ces Statuts (incluant expressément les limitations prévues par l'article 16.1 (b)) sera nul et non avenue et la Société sera en mesure de ne pas donner d'effet à un tel Transfert illicite.

17.2 Droits de Cession Conjointe

(a) En vertu de l'article 17.2 (f), aucun transfert de Titres (ou intérêt dans des Titres) ne peut être fait lors d'un Evènement de Sortie des Investisseurs (le «Transfert Envisagé de Cession Conjointe»), à moins que l'Acquéreur ait le premier, adressé une offre écrite en accord avec cet article 17.2 aux titulaires de Parts Sociales de Catégorie B, d'acheter un tel nombre de Parts Sociales de Catégorie B et de Titres proportionnellement au nombre de Titres vendus par les Investisseurs à des termes et conditions moins préférentiels (en ce compris les délais de paiement, les «représentations» pour ce qui est du titre (prévoyant qu'ils sont donnés sur plusieurs bases)), et le prix devant être donné à et par les Investisseurs.

(b) Les Investisseurs doivent faire parvenir et le plus vite possible une notification écrite (la «Notification de Cession Conjointe») aux titulaires de Parts Sociales de Catégorie B et ensuite, cinq Jours Ouvrables avant la signature d'un accord définitif en ce qui concerne le Transfert Envisagé de Cession Conjointe, reprenant des détails en ce qui concerne l'Acquéreur ainsi que le prix qu'il propose, mais également et si possible, les autres termes et conditions.

(c) L'offre écrite requise et devant être transmise par l'Acquéreur en vertu de l'article 17.2 (a) doit parvenir au plus tard dix Jours Ouvrables après la signature de l'accord définitif en ce qui concerne le Transfert Envisagé de Cession Conjointe et doit être ouvert à acceptation durant la Période d'Acceptation.

(d) Si un titulaire de Parts Sociales de Catégorie B désire accepter l'offre de l'Acquéreur en vertu de cet article 17, il devra le faire au moyen d'une notification écrite adressée aux Investisseurs indiquant son accord quant à l'offre mais également son accord en ce qui concerne le nombre de Parts Sociales de Catégorie B et les Titres mentionnés dans l'offre écrite. Si la Notification de Cession Conjointe est acceptée, le Transfert Envisagé de Cession Conjointe sera soumis aux conditions de vente des Investisseurs et finalisé au moment de cette vente.

(e) Si certains ou si tous les titulaires de Parts Sociales de Catégorie B n'acceptent pas (comme mentionné dans l'article 17.2 (e)), une telle offre et endéans la Période d'Acceptation, le Transfert Envisagé de Cession Conjointe pourra être effectué:

1. Dans les 90 Jours Ouvrables après expiration de cette période.
2. Aussi longtemps que les termes et conditions seront défavorables aux Investisseurs par rapport à ceux mentionnés dans l'offre écrite.

(f) Les dispositions de l'article 17.2 ne s'appliquent pas aux transferts de Titres:

1. pour lesquels une Notification de Cession Conjointe a été signifiée; ou
2. étant considérés comme un Transfert Autorisé; ou
3. en faveur d'une nouvelle holding de la Société, constituée pour les besoins de planification d'une réorganisation ou d'une Sortie et dans laquelle la structure du capital social (principalement les participations) de la Société est et les droits des parties devant être reproduits à tous les égards.

17.3 Obligations de Cession Forcée

(a) Si les Investisseurs acceptent les termes relatifs à la Vente Envisagée de Cession Forcée avec un Acheteur, alors et à la réception de la notification écrite des Investisseurs (la «Notification de Cession Forcée»), tous les titulaires de Parts Sociales de Catégorie B sont tenus de transférer à l'Acheteur leurs Parts Sociales de Catégorie B et de leurs Titres, proportionnellement au nombre de Titres ayant été transférés par les Investisseurs par rapport au nombre total des Titres détenus par les Investisseurs avant un tel transfert, selon les mêmes termes que ceux acceptés par ceux-ci.

(b) Chaque titulaire de Parts Sociales de Catégorie B transfère la propriété juridique et effective des Parts Sociales de Catégorie B forcées et Titres à l'Acheteur en vertu des termes énoncés dans l'article 17.3, en fournissant à la Société et à la date de réalisation de la Vente Envisagée de Cession Forcée ou antérieurement à celle-ci:

1. Dans le cas où un certificat a été émis pour les Parts Sociales de Catégorie B ou pour les Titres, lesdits certificats (ou un équivalent de ceux-ci et selon la forme requise par le Gérant); et
2. Un contrat de vente dûment exécuté selon la forme acceptée par les Investisseurs et en vertu duquel le titulaire des Parts Sociales de Catégorie B fera parvenir les déclarations et garanties en ce qui concerne son statut de propriétaire des Parts Sociales de Catégorie B et des Titres concernés. Il transfèrera également à la date de réalisation de la Vente Eventuelle de Cession Forcée, la propriété juridique et effective des Parts Sociales de Catégorie B et des Titres à l'Acheteur, libre de toute Charge.

(c) La Notification de Cession Forcée doit indiquer le nombre de Titres proposés devant être transférés, le nom et l'adresse de l'Acheteur proposé, le montant proposé et tout autre élément ainsi que les termes et conditions de paiements offerts pour ces Titres. La Notification de Cession Forcée doit mentionner la date, le moment et l'endroit aux titulaires de Parts Sociales

de Catégorie B afin qu'ils exécutent les transferts et leurs renonciations à leurs droits de préemption en ce qui concerne leurs Parts Sociales de Catégorie B et leurs Titres, cette date ne pouvant être inférieure à cinq Jours Ouvrables après la date de Notification de Cession Forcée (et pas plus tôt que les Transferts opérés par les Investisseurs). La Notification de Cession Forcée peut être conditionnée à la finalisation de la vente par les Investisseurs. Une Notification de Cession Forcée sera valable durant une période de 12 mois à compter de sa date d'émission.

(d) Si un titulaire de Parts Sociales de Catégorie B, avant la date mentionnée dans la Notification de Cession Forcée, n'exécute pas les transferts ainsi que sa renonciation au droit de préemption en ce qui concerne ses Titres (l'«Associé Défaillant»), alors chaque membre du Conseil de Gérance sera autorisé à exécuter, compléter et délivrer en tant qu'agent, au nom et pour le compte de ce titulaire de Parts Sociales de Catégorie B, chacun des documents référencés dans cet article 17.3 et selon les mêmes termes que ceux acceptés par les Investisseurs et, contre réception de la part de la Société de la contrepartie payable pour chaque titulaire de Parts Sociales de Catégorie B et de Titres. Après le Rachat ou suite à l'enregistrement de la personne désignée en tant que titulaire, la validité de telles procédures ne pourra être remise en cause par personne. La Société délivrera la contrepartie payable pour chaque titulaire de Parts Sociales de Catégorie B tenue en rapport avec cette clause (d) pour un membre en ce qui concerne ce membre, dès que possible suivant la délivrance à la Société par ce membre de son certificat de parts sociales original concernant de telles Parts Sociales de Catégorie B et de tels Titres ou d'un équivalent en cas de perte du certificat de parts sociales, selon les formes raisonnablement acceptables par le Conseil de Gérance.

(e) Les Associés prennent connaissance et acceptent que l'autorité conférée en vertu de cet article 17.3 est nécessaire pour garantir aux Associés Forcés, leurs obligations en vertu de ces Statuts.

18. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

«Acheteur» désigne le tiers acheteur de bonne foi (étant une personne ou un groupe de personnes agissant en concert, autre qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou fonds gérés et/ou avisés par Advent International Corporation ou une entreprise mère de la Société qui est Affilié de tels fonds);

«Acquéreur» désigne toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (autre qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou un Investisseur Cessionnaire Autorisé intéressé à acquérir des parts sociales d'un Investisseur;

«Affiliée» désigne par rapport à une personne, une autre personne Contrôlée directement ou indirectement par une telle première personne, Contrôlant directement ou indirectement une telle première personne ou directement ou indirectement sous le même Contrôle de cette première personne, et «Affilié» a le sens qui lui est donné dans la définition ci-dessus;

«Associés» désigne les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B de temps en temps;

«Cessionnaire» désigne toute personne vis-à-vis de laquelle les Parts Sociales sont Transférées en accord avec les dispositions des Statuts;

«Cessionnaire Autorisé» désigne, en rapport avec les Investisseurs, (i) tout Affilié ou entité remplaçante des Investisseurs, (ii) tout fond d'investissement ou fonds, ou tout Affilié de ce fond d'investissement ou fonds, ou tout commanditaire existant ou potentiel du fond d'investissement ou des fonds, avisés par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs, (iii) toute personne qui Contrôle un fond d'investissement avisé par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs, ou (iv) toute Filiale de (x) un ou plusieurs fond d'investissements avisés par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs ou (y) toute personne qui Contrôle un ou plusieurs fonds d'investissement avisés par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs d'un Affilié d'Investisseur et, afin d'éviter tout doute, devra inclure tout Fonds Advent;

«Charge» désigne toute charge, emprunt, hypothèque, nantissement, privilège, restriction, inscription hypothécaire, intérêt de sûreté, droits de préemptions et options, rétention de titres, droits des tiers ou autre accord de sûreté ou arrangement;

«Contrôle» désigne par rapport à une personne (autre qu'une personne physique) (a) une détention directe ou indirecte du plus de 50% des droits de vote d'une telle personne, (b) le droit de nommer, ou d'entraîner la nomination de, plus de 50% des membres du conseil de gérance (ou un corps de direction similaire) d'une telle personne ou (c) le droit de diriger, ou de direction, sur une base discrétionnaire, les actifs d'une telle personne, et, afin d'écarter tout doute, un commandité est supposé Contrôler une société en commandite et, uniquement en ce qui concerne les dispositions de ces Statuts, un fonds avisé ou dirigé directement ou indirectement par une personne sera également supposé être Contrôlé par une telle personne (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» doivent avoir le sens qui leur est donné précédemment);

«Dettes d'Associé» désigne tout instrument de dettes émis par la Société (y compris les obligations et les «yield free preferred equity certificates»), si tel est le cas, détenu par les Associés et/ou les Investisseurs et/ou les Fonds Advent;

«Événement de Sortie» désigne tout événement résultant d'une distribution des recettes (y compris en ce qui concerne la Dette d'Associé) ou tout autre paiement, frais et/ou bonus (autre que le remboursement des montants déboursés concernant toute matière directement en relation avec l'investissement de la Société et de ses filiales) dans chaque cas en numéraire ou des titres négociables à Advent International Corporation et/ou à des fonds gérés et/ou avisés par Advent International Corporation, soit directement ou indirectement par la réception d'un retour effectué par l'entreprise mère de la Société et

qui est Affiliée de tels fonds, ou toute personne ou entité connectée aux fonds gérés et/ou avisés par Advent International Corporation dans chaque cas en ce qui concerne l'investissement dans la Société et ses filiales par des fonds gérés et/ou avisés par Advent International Corporation; et afin d'écartier le moindre doute, une Sortie Finale constituera toujours un Evénement de Sortie.

«Fonds Advent» désigne certains fonds gérés et/ou avisés par Advent International Corporation;

«Investisseurs» désigne les titulaires des Parts Sociales de Catégorie A, de temps en temps;

«Jours Ouvrables» désigne un jour où les banques de Boston, Londres, des Pays-Bas et du Luxembourg sont ouvertes pour affaires (afin d'écartier tout doute, ces jours ne comprennent pas les samedis, dimanches et jours fériés prévus dans chacune de ces villes);

«Période d'Acceptation» est la période commençant à la date de l'offre écrite donnée en vertu de l'article 17.2 (c) et se terminant au moins cinq Jours Ouvrables après la date de la période d'offre écrite, à déterminer dans l'offre écrite;

«Sortie Finale» désigne une vente de tous les actifs de la Société et une distribution ultérieure aux fonds gérés et/ou avisés par Advent International Corporation, soit directement ou indirectement à travers la réception d'un retour par une entreprise mère de la Société qui est Affilié de tels fonds;

«Statuts» désigne les Statuts de la Société tel que modifiés, refondus, modifiés ou complétés à tout moment;

«Titres» désigne les Parts Sociales, les «yield free preferred equity certificates», le capital social, les obligations, les emprunts obligataires, les garanties et autres titres émis par la Société;

«Transfert» désigne un transfert, une vente, une cession, un gage, une hypothèque ou toute autre aliénation, directe ou indirecte, comprenant, à la suite de la création d'un instrument dérivé, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction sur l'aliénation ou le vote, légalement ou par aliénation d'un intérêt sur la propriété dans une société mère holding de la personne pertinente;

«Transfert Autorisé» désigne un Transfert de Parts Sociales à un Cessionnaire Autorisé;

«Transfert Envisagé de Cession Conjointe» désigne le transfert proposé; et

«Vente Envisagée de Cession Forcée» désigne la vente proposée à un Acheteur de plus de 50% des Parts Sociales détenues par un Investisseur.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17874. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015059557/782.

(150068637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Albert's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 175.701.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 7 avril 2015, le Conseil d'Administration de la société ALBERT'S S.A. a décidé de transférer le siège social de la société de L-2610 Luxembourg, 76, Route de Thionville à L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

L'adresse du siège social du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT est dorénavant à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015059562/14.

(150068618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

All Seas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 86.787.

—

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 17 juin 2014

L'Assemblée accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Alain MESTAT, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121 Avenue de La Faiencerie; L-1511 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

ALL SEAS COMPANY S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059565/14.

(150068579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Allra S.A., Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.315.

—

Extrait de l'assemblée extraordinaire de la Société du 25 février 2015

Il résulte des décisions de l'assemblée extraordinaire de la Société du 25 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 25 février 2015:

- Monsieur Dr. Thomas Goergen;
- Monsieur Micael Wiklander;
- Monsieur Jimmy Hanna;
- Monsieur Johan Nordström

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période limitée, avec effet au 25 février 2015, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Monsieur Edward Alexander Ernstberger, avec adresse professionnelle au Sveavägen 24-26, 11157 Stockholm, Suède;
- Lars Kristian Wikberg, avec adresse professionnelle au Sveavägen 24-26, 11157 Stockholm, Suède;
- Monsieur Evran Mersin, avec adresse professionnelle au Sveavägen 24-26, 11157 Stockholm, Suède;
- Monsieur Paul Heiser, avec adresse professionnelle au 58, rue Glesener, 1630 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

3. Il résulte des décisions de l'assemblée extraordinaire de la Société du 25 février 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise est donné à Deloitte Audit, Sà r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, G.D. Luxembourg remplaçant PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour l'exercice 2015.

Référence de publication: 2015059566/24.

(150068203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

—

Les statuts coordonnés au 18 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015059571/11.

(150068835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

—

Les statuts coordonnés au 18 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015059572/11.

(150068943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 165.859.

—
Extrait de la résolution écrite de l'actionnaire unique prise le 1^{er} avril 2015

Résolution unique

L'Assemblée décide de nommer comme Gérant Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 Août 1965 à Moyeuivre-Grande (France) et ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le mandat de Gérant est fixé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTHEA-CONTEMPORARY ART INVESTMENT SARL

Référence de publication: 2015059573/15.

(150068380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Applex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.162.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 22 avril 2015 que:

«Première décision

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de Monsieur Dominique DUBRAY de son poste d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Dominique Christophe CLAD, né le 3 août 1960 à Rouffach, France, demeurant au 4, rue Edward Steichen, L-3324, Bivange, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur unique de la Société. L'administrateur nouvellement nommé terminera le mandat de celui qu'il remplace, en 2016.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015059574/21.

(150068970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ardian Air Care S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 196.258.

—
Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nom du Partenariat: ARDIAN Air Care S.C.S.

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée:

Ardian Co-Investment IV GP

But du Partenariat: L'objet de la Société est de réaliser un ou plusieurs investissements directs ou indirects au sein du portefeuille de la Société; ainsi que de mener à bien toutes les transactions directement ou indirectement liées aux inves-

tissements faits par la Société; ci-inclus l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la réalisation de ces participations.

La Société peut entrer dans des transactions qui sont directement ou indirectement liées à son objet social; entre autres, des opérations commerciales, techniques, financières et autres.

Siège social du Partenariat: 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Ardian Co-Investment IV GP (associé gérant commandité)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée envers les tiers par la signature du seul organe de gestion ou par un ou plusieurs mandataires ad hoc auxquels l'organe de gestion peut déléguer une partie de son pouvoir.

Date de création: 16 avril 2015

Date de maturité: 16 avril 2025

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059577/26.

(150068560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ARK S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.716.

La convention de Domiciliation concernant la société Ark S.A ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 20 février 2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015059578/12.

(150068769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Artifix, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 16.

R.C.S. Luxembourg B 175.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 avril 2015.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2015059580/13.

(150068728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Artifix, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 16.

R.C.S. Luxembourg B 175.606.

L'an deux mil quinze, le douze mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTIFIX, avec siège social à L-9772 Troine, Maison 16, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Wiltz, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 986 du 25 avril 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 2013,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 175.606;

L'assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Stanimir PETKOV, demeurant à B-6700 Arlon, 14, Rue Scheuer

qui fait également office de scrutateur qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie GIORDANO, demeurant à B-4040 Herstal, 54, Rue du Coq.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social
2. Démission de l'administrateur unique
3. Nomination d'un nouvel administrateur
4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le management, la logistique et les conseils généraux sur chantier de construction.

Dans ce cadre, elle a pour objet toutes opérations relatives à l'activité immobilière, la restauration, la transformation, la location, l'achat et la vente, l'échange, le courtage, la mise en valeur et le lotissement, avec ou sans travaux d'infrastructure et création de voiries ou équipements nouveaux ainsi que toutes autres transactions relatives à des biens immeubles, bâtis ou non bâtis.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.»

Deuxième Résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de l'administrateur unique à savoir Monsieur Apostolos TSAKIRAKIS.

Il lui donne décharge pour les fonctions exercés jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution

L'actionnaire unique décide nommer un nouvel administrateur unique à savoir Monsieur Stanimir PETKOV, né le 25 mars 1972 à Vidin (Bulgarie), demeurant à B-6700 Arlon, 14, Rue Scheuer.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite au changement de l'objet social opéré par le présent acte ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à cette nouvelle activité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à seize heures.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction bulgare, à la requête de Monsieur Stanimir PETKOV, laquelle traduction sera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patkov S., Giordano S., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2015. Relation: DAC/2015/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015059579/75.

(150068556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

AS Habitat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.917.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société le 15/04/2015

Il résulte des résolutions des associés du 15/04/2015 que:

Les associés décident d'approuver le transfert de cinquante-et-une (51) parts sociales intervenu comme suit:

- Cinquante-et-une (51) parts sociales de Monsieur Amandio SIMOES à Monsieur Francisco Marto DE JESUS PEREIRA CAMELO, né le 15/01/1964 à Oliveira Do Douro (Portugal), demeurant à L-6925 Flaxweiler, 33, rue Principale, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 15 avril 2015.

Les associés nomment comme gérant de la société, Monsieur Francisco Marto DE JESUS PEREIRA CAMELO, né le 15/01/1964 à Oliveira Do Douro (Portugal), demeurant à L-6925 Flaxweiler, 33, rue Principale et ceci pour une durée indéterminée. La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2015059581/20.

(150068676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Aste Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.368.

—
Extrait d'acte du 20.03.2014

Monsieur Antoine ABOU HAIDAR - gérant technique - demeurant 2 Place du Marché F-57270 UCKANGE délègue son pouvoir de signature à Monsieur SOMMA Stefano 2 Rue de Mondercange L-4395 PONTPIERRE, seul habilité désormais à signer tout document engageant la société.

Monsieur SOMMA Stefano est seul gérant administratif - il détient seul le pouvoir de décision et de signature.

SOMMA Stefano.

Référence de publication: 2015059582/13.

(150068648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ATMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.211.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 09 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059583/11.

(150068285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Aubepine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 170.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 03 avril 2015 que:

- Décision a été prise de révoquer la société EP International S.A. (RCS n° B130232) de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer la société Ametis Development S.A. (RCS n° B88907), avec siège social au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société et cela avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015059584/16.

(150068280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Aviation Promotion Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 88.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVIATION PROMOTION SERVICES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059585/11.

(150068365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Befesa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Les statuts coordonnés au 16 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015059586/11.

(150068656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Zatz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3725 Mondcrange, 29, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 194.601.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée dénommée "VLM S.à r.l.", ayant son siège social à L-3725 Rumelange, 20, rue Dr. Flesch, R.C.S. Luxembourg B 175731,

ici représentée par son associé et gérant unique Monsieur Maxime AREND, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, demeurant à L-3332 Fennange, 81, Route d'Esch,

lequel peut valablement engager ladite société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) La société à responsabilité limitée dénommée "OPTIS S.à r.l.", ayant son siège social à L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf, R.C.S. Luxembourg B 85575,

ici représentée par:

- Monsieur Yves STEFFEN, demeurant à L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf, gérant unique de la dite société, lequel gérant unique peut valablement engager ladite société en toutes circonstances par sa seule signature.

3) Monsieur Jean-Claude STEFFEN, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, Boulevard J.F.Kennedy, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:
"ZATS S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une structure d'accueil pour enfants entre 0 et 12 ans (crèche - foyer de jours).

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125.- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité représentant les trois quarts (3/4) du capital social. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de

vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par VLM S.à r.l. le comparant sub 1)	40 parts
2.- Par OPTIS S.à r.l. le comparant sub 2)	30 parts
3.- Par Jean-Claude STEFFEN, le comparant sub 3)	<u>30 parts</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quinze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3932 Mondercange, 29, rue de Limpach.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Maxime AREND, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, demeurant à L-3332 Fennange, 81, Route d'Esch, La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AREND, STEFFEN, STEFFEN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/02/2015. Relation: EAC/2015/4008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18/02/2015.

Référence de publication: 2015059496/139.

(150067296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZURICH GROUP FUNDING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 104.156, constituée suivant acte notarié reçu en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 28 janvier 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 635 du 7 mars 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire et scrutateur, Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social au Building Excio, 2^{ème} étage, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social au Building Excio, 2^{ème} étage, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Bertrange.»

Suit la traduction anglaise:

«The registered office of the Company is established in Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10551. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059495/53.

(150068034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Zeus Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.709.

Les statuts coordonnés au 12/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015059497/12.

(150067312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015059498/11.

(150067903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sportstreaming.LU ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8352 Dahlem, 14, Op Der Bunn.

R.C.S. Luxembourg F 10.368.

STATUTS

Il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et par les statuts qui suivent:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée et Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif prend la dénomination SPORTSTREAMING.LU ASBL

Art. 2. Son siège social est établi à DAHLEM 14, OP DER BUNN L-8352. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet la promotion de toutes activités sportives au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande-Région et ceci plus précisément en offrant aux fédérations, clubs et particuliers un service de Livestreaming via Internet. L'association peut récolter des fonds en souscrivant des contrats d'une durée ne pouvant excéder 5 années, en émettant des factures qui correspondent aux coûts réels de la production. En outre l'association peut récolter des dons en espèces ou en nature qui pourront être utilisés pour soutenir le développement des activités.

L'association peut encore accomplir toutes activités accessoires pouvant favoriser ou faciliter la réalisation de son objet social.

Chapitre II. Membres

Art. 5. Le nombre de membres ne pourra être inférieur à trois.

Art. 6. Sont admissibles comme membres toutes les personnes qui manifestent la volonté déterminée à observer les présents statuts et qui sont agréées par l'association. Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres qui lui auront présenté une demande d'admission par écrit. Le conseil d'administration n'est pas tenu de faire connaître le motif de sa décision en cas de non admission.

Art. 7. La qualité de membre de l'association se perd par une démission écrite ou par exclusion. Est réputé démissionnaire le membre refusant de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer six mois après échéance. Suite à des contraventions aux statuts et règlements de l'association, le conseil d'administration pourra exclure un membre.

Art. 8. La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale.

Chapitre III. Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs ayant rempli leurs obligations à l'égard de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du conseil d'administration au moins quinze jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Art. 10. Elle délibère nécessairement sur les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et des comptes, sur la dissolution de l'association, sinon sur toutes autres points figurant sur l'ordre du jour tels que, entre autres, la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes. L'assemblée, qui ne peut valablement délibérer en réunion ordinaire que si au moins deux tiers des membres sont présents ou représentés, prend les décisions à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 11. Les décisions et résolutions de l'assemblée générale seront disponibles au siège de l'association sur demande écrite adressée au conseil d'administration.

Chapitre IV. Administration

Art. 12. Le conseil d'administration se compose de trois membres au moins et de sept membres au maximum, élus par l'assemblée générale pour un mandat de 2 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres le président, le trésorier et le secrétaire.

L'association est représentée dans les relations avec les tiers avec la signature conjointe du président avec celle du secrétaire ou du trésorier.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres le président, le trésorier et le secrétaire.

Il se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association.

Les décisions du conseil d'administration, qui ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents, sont prises à la majorité des membres présents, la voix du président l'emportant en cas d'égalité des voix.

Art. 13. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite conjointement par le trésorier et un commissaire aux comptes, élu à cet effet par l'assemblée générale pour la durée d'un an.

Chapitre V. Modification des statuts, dissolution et règlement d'intérieur

Art. 14. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions des art. 8 de la loi modifiée du 28 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une oeuvre de bienfaisance ou à une association ou société ayant des activités similaires, à déterminer par l'assemblée générale ayant décidé la dissolution.

Art. 16. Dans le cadre du but visé par les présents statuts, un règlement d'ordre intérieur peut être à tout moment mis en vigueur, modifié ou révoqué par les seuls soins du conseil d'administration.

Les membres fondateurs

Marc Burelbach, luxembourgeois, employé de banque, demeurant à L-8352 Dahlem,

Francis Manderscheid, luxembourgeois, salarié, demeurant à L-3347 Leudelage

Joé Feiereisen, luxembourgeois, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-4955 Bascharage Luxembourg
Burkhard Disch, allemand, directeur technique FLVB, demeurant à D-54331 Oberbillig
Frank Elsen, luxembourgeois, étudiant, demeurant à L-8266 Mamer

Fait à Dahlem, le 19 avril 2015.

Référence de publication: 2015059512/69.

(150068338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 646.621,67.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) AIF VII Euro Holdings, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, duly represented by its general partner Apollo Advisors VII (EH), L.P., represented by its general partner Apollo Advisors VII (EH-GP), Ltd.,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301133,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3) AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301136,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4) AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301138,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5) AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301140,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6) AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301143,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7) AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301146,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8) AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301150,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9) AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301155,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10) AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301159,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

11) AP Jewel Holdings (EH-10), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5369804,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

12) AP Jewel Holdings (EH-11), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5590448,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

13) AP Jewel Holdings (EH-12), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5590459,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

14) Mr. Thomas J. O'Neill, residing at 6 Stonehurst Common, NH 03755 Hanover, USA,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

15) Mr. Anthony Broderick, residing at 5 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

16) Ms. Ruth Benford, residing at 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

17) Mr. Craig Bolton, residing at 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

18) Mr. James Crichton, residing at 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

19) Kesef Investments LLC, a limited liability company incorporated in the State of North Carolina, having its registered office at 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, North Carolina 27612,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

20) Mr. Hugh Brian Duffy, residing at 13 Denbigh Gardens, Richmond, London, TW10 6EN, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

21) Mr. François Le Troquer, residing at 14 Cygnet House, 188 Kings Road, London SW3 5XR, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

22) Ms. Lucy Maitland Walker, residing at 3 Weir Road, Kibworth Be, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

23) Duffy Management and Investments Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 07852968, having its registered office at 13 Denbigh Gardens, Richmond, London TW10 6EN, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

24) Mr. Anders Romberg, born in Hel Trefaldiga - Uppsala, Sweden on 29 June 1963, residing at 44 Brunswick Gardens Flat 1, SW8 2FW, United Kingdom,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

25) Jewel HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, present but not entitled to vote and temporarily holding shares,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Jewel HoldCo S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, incorporated pursuant to a notarial deed of maître Henri Hellinckx on 22 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 8 dated 2 January 2013. The articles of association have last been amended through a deed of maître Henri Hellinckx on 18 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1) Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred twenty-one Pounds Sterling and forty Pence (GBP 4,921.40) to six hundred forty-six thousand six hundred twenty-one Pounds Sterling and sixty-seven Pence (GBP 646,621.67) by cancellation of nine thousand eight hundred forty-three (9,843) B Ordinary Shares and four hundred eighty-two thousand two hundred ninety-seven (482,297) Preference Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, without payment to the holder which are temporarily held by the Company.

2) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3) Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred twenty-one Pounds Sterling and forty pence (GBP 4,921.40) to six hundred forty-six thousand six hundred twenty-one Pounds Sterling and sixty-seven pence (GBP 646,621.67) by cancellation of nine thousand eight hundred forty-three (9,843) B Ordinary Shares and four hundred eighty-two thousand two hundred ninety-seven (482,297) Preference Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, which are temporarily held by the Company, without payment to the shareholders.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at six hundred forty-six thousand six hundred twenty-one Pounds Sterling and sixty-seven pence (GBP 646,621.67) represented by one million two hundred thirty-nine thousand fifty-one (1,239,051) A Ordinary Shares, five thousand five hundred eighty-five (5,585) A1 Ordinary Shares, sixty-three million two hundred one thousand seven hundred nine (63,201,709) Preference Shares, forty-five thousand two hundred (45,200) B Ordinary Shares and one hundred seventy thousand six hundred twenty-two (170,622) C Ordinary Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L’an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) AIF VII Euro Holdings, L.P., une société (exempted limited partnership) selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans,

dûment représentée par son commandité (general partner) Apollo Advisors VII (EH), L.P., représenté par son commandité Apollo Advisors VII (EH-GP), Ltd., dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301133,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301136,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4) AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301138,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5) AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301140,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6) AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301143,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

7) AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301146,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8) AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301150,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9) AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301155,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10) AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301159,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11) AP Jewel Holdings (EH-10), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5369804,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12) AP Jewel Holdings (EH-11), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5590448,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13) AP Jewel Holdings (EH-12), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5590459,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14) M. Thomas J. O'Neill, résidant au 6 Stonehurst Common, NH 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15) M. Anthony Broderick, résidant au 5 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

16) Mme Ruth Benford, résidant au 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, Angleterre, dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

17) M. Craig Bolton, résidant au 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

18) M. James Crichton, résidant au 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

19) Kesef Investments LLC, une société (limited liability company) constituée dans l'Etat de la Caroline du Nord, ayant son siège social au 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, Caroline du Nord 27612,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

20) M. Hugh Brian Duffy, résidant au 13 Denbigh Gardens, Richmond, London, TW10 6EN, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

21) M. François Le Troquer, résidant au 14 Cygnet House, 188 Kings Road, London SW3 5XR, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

22) Mme Lucy Maitland Walker, résidant au 3 Weir Road, Kibworth Be, Angleterre, dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

23) Duffy Management and Investments Ltd., une société (private limited company) constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 07852968, ayant son siège social au 13 Denbigh Gardens, Richmond, London TW10 6EN, Angleterre,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

24) M. Anders Romberg, né le 29 juin 1963 à Hel Trefaldiga - Uppsala, Suède, résidant au 44 Brunswick Gardens Flat 1, SW8 2FW, Royaume-Uni,

dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

25) Jewel HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 021, présente, mais sans droit de vote, et détenant temporairement des parts sociales,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Jewel HoldCo S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 021, constituée

selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8, le 2 janvier 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 18 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de constater que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société par un montant de quatre mille neuf cent vingt-et-une livres sterling et quarante pence (GBP 4.921,40) à un montant de six cent quarante-six mille six cent vingt-et-une livres sterling et soixante-sept pence (GBP 646.621,67) par l'annulation de neuf mille huit cent quarante-trois (9.843) Actions Ordinaires B et quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (482.297) Actions de Préférence, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, sans paiement au détenteur, temporairement détenues par la Société.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société par un montant de quatre mille neuf cent vingt-et-une livres sterling et quarante pence (GBP 4.921,40) à un montant de six cent quarante-six mille six cent vingt-et-une livres sterling et soixante-sept pence (GBP 646.621,67) par l'annulation de neuf mille huit cent quarante-trois (9.843) Actions Ordinaires B et quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (482.297) Actions de Préférence ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société, sans paiement aux associés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-six mille six cent vingt-et-une livres sterling et soixante-sept pence (GBP 646.621,67) représenté par un million deux cent trente-neuf mille cinquante et une (1.239.051) Actions Ordinaires A, cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq (5.585) Actions Ordinaires A1, soixante-trois millions deux cent un mille sept cent neuf (63.201.709) Actions de Préférence, quarante-cinq mille deux cent (45.200) Actions Ordinaires B et cent soixante-dix mille six cent vingt-deux (170.622) Actions Ordinaires C, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, intégralement souscrites et libérées.

5.2. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'associé unique ou des associés prise dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RYMALOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7427. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015059849/322.

(150068320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.